



**HAL**  
open science

## Former les sages-femmes des campagnes : Madame du Coudray, l'Aunis et la Saintonge (1765-1782)

Olivier Caudron

► **To cite this version:**

Olivier Caudron. Former les sages-femmes des campagnes : Madame du Coudray, l'Aunis et la Saintonge (1765-1782). *Ecrits d'Ouest*, 2013, n°21, p. 17-28. hal-01651330

**HAL Id: hal-01651330**

**<https://hal.science/hal-01651330>**

Submitted on 28 Nov 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Former les sages-femmes des campagnes : Madame du Coudray, l'Aunis et la Saintonge (1765-1782)**

*par Olivier CAUDRON  
archiviste-paléographe  
conservateur général des bibliothèques  
directeur de la Bibliothèque universitaire de La Rochelle*

Est bien connue l'existence singulière d'Angélique Marguerite Le Boursier du Coudray (Clermont-Ferrand, 1715 – Bordeaux, 1794), maîtresse-sage-femme de Paris, « figure marquante de l'obstétrique naissante »<sup>1</sup>, brevetée par le Roi en 1759 puis en 1767 pour assurer à travers la France des cours d'accouchement destinés particulièrement à former les sages-femmes des campagnes. La crainte de la dépopulation du royaume, le désir de conserver des citoyens, les mères et spécialement « les enfants naissants qui sont la force et l'espérance de l'Etat », justifiaient toute l'attention des autorités. Eviter le décès de l'enfant et de la mère, ou l'invalidité de l'un et de l'autre, nécessitait une politique vigoureuse de formation.

Comme l'écrit en 1765 l'intendant de La Rochelle, Le Peletier de Morfontaine, « personne n'ignore les malheurs sans nombre que cause dans les provinces, et surtout dans la campagne, l'impéritie de celles qui exercent le métier de sage-femme sans en avoir les plus légères notions. Elles font périr une infinité de femmes et d'enfants, à qui le moindre secours aurait sauvé la vie, sans compter le nombre plus grand encore d'enfants qu'elles estropient et de femmes qu'elles blessent dès la première couche et qu'elles rendent absolument incapables de devenir mères par la suite »<sup>2</sup>.

Les accoucheuses rurales de l'époque nous sont décrites comme souvent vénales et ne s'intéressant donc qu'aux naissances qui leur rapportent. Volontiers alcooliques, ces matrones n'ont généralement comme compétence que celle d'avoir elles-mêmes donné le jour. Il s'agit souvent de veuves ayant besoin d'un revenu, la plupart du temps sans instruction voire illettrées. Certaines se font des chantages de vertu et refusent de s'occuper des filles-mères. Les enfants inanimés sont souvent laissés pour morts. Dans des campagnes sans médecin ni chirurgien, l'activité de telles accoucheuses se soldait régulièrement par une issue tragique.

Il est vrai que « l'enseignement de "l'art des accouchements" est resté extrêmement limité jusque vers 1740. Les facultés de médecine ne s'intéressaient guère à la formation des sages-femmes. Alors qu'un corps de chirurgiens-accoucheurs apparaît dans les grandes cités, surtout à partir des années 1730, les régions rurales sont dépourvues de secours médical jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>3</sup>.

Pascal Even a évoqué, dans un article publié en 1995, les relations de Mme du Coudray avec la généralité de La Rochelle et l'investissement des intendants successifs

---

<sup>1</sup> <http://bibulyon.hypotheses.org/807>, blog de la BU de Lyon 1 (consulté le 5 octobre 2013).

<sup>2</sup> Archives municipales de Rochefort-sur-Mer (AMR), n° 679.

<sup>3</sup> [http://statics2.pointdevues.com/download/PDF/livre/coudray/DP\\_Coudray.pdf](http://statics2.pointdevues.com/download/PDF/livre/coudray/DP_Coudray.pdf), présentation (consultée le 5 octobre 2013) de l'ouvrage collectif *La « machine » de Madame du Coudray ou l'art des accouchements au XVIII<sup>e</sup> siècle*, éd. Points de vue et Musée Flaubert et d'histoire de la médecine à Rouen, 2004.

pour promouvoir son action<sup>4</sup>. La découverte de nouveaux documents ainsi que le signalement, dans les collections du musée Flaubert et d'histoire de la médecine de Rouen, d'un exemplaire de la « machine » de démonstration mise au point par la célèbre accoucheuse, permettent de revenir sur cet intéressant sujet.

Pendant un quart de siècle, de 1759 au plus tard à 1783, Mme du Coudray a parcouru nombre de provinces françaises, en commençant par sa région natale, l'Auvergne, où Monsieur de Thiers puis l'intendant ont fait appel à ses compétences. On estime qu'elle a formé, dans cinquante villes, plus de 5000 élèves<sup>5</sup>. Le grand apport de celle qui n'était « véritablement point une femme ordinaire » - comme l'a qualifiée l'intendant de La Rochelle Meulan d'Ablois<sup>6</sup> - réside dans la mise au point d'une pédagogie de l'obstétrique par la démonstration et la pratique, au moyen de « fantômes » ou « machines », autrement dit des reproductions anatomiques fidèles, mannequins à taille réelle. Avec cet « outil pédagogique d'une grande modernité »<sup>7</sup>, Madame du Coudray révolutionne l'obstétrique et son enseignement. Si l'idée est antérieure à elle, elle l'a, dès 1756, notablement perfectionnée. Il s'agissait de se mettre à la portée de femmes peu ou pas instruites et de « parler à leurs yeux et au tact », c'est-à-dire au toucher, et ce d'autant plus que la plupart des accouchements se pratiquaient à l'époque « en aveugle », sous les vêtements de la parturiente : en raison de « la difficulté de me faire entendre par des esprits peu accoutumés à ne rien saisir que par les sens, je pris le parti de leur rendre mes leçons palpables, en les faisant manœuvrer devant moi sur une machine que je construisis à cet effet »<sup>8</sup>.

Mme du Coudray vend ces « fantômes », généralement pour 300 livres pièce, afin qu'après son passage un chirurgien-démonstrateur formé par elle puisse poursuivre, développer et diffuser son enseignement<sup>9</sup>. Plusieurs ont été acquis dans la généralité de La Rochelle, mais aucun ne paraît conservé. Un ensemble de ces figurations anatomiques visible à Rouen, le seul signalé alors que plusieurs centaines d'exemplaires ont probablement été fabriqués, permet de mesurer l'ingéniosité de la méthode. Un bassin de femme en position gynécologique, dont l'ossature, révélée par la radiographie, est constituée d'un véritable bassin de jeune femme, comporte la matrice et un fœtus. Cette pièce-maîtresse, qui permet de simuler les différentes situations d'accouchement, est accompagnée par des éléments séparés : appareil génital féminin, jumeaux... Les matières utilisées, toile et peau rembourrées, visent à reproduire les sensations tactiles réelles.

Le terme de « machine » se justifie par « tout un jeu de ficelles et de lanières permettant de simuler l'ampliation vaginale et la dilatation du périnée lors du passage de

---

<sup>4</sup> Pascal Even, « L'enseignement de l'obstétrique dans la généralité de La Rochelle (seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle). Une expérience originale : les cours de Mme du Coudray », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, XXI (1995), p. 69-78.

<sup>5</sup> Son dernier cours se serait déroulé à Bourg-en Bresse en 1783, avant qu'elle ne se retire à Bordeaux, pensionnée par le Roi.

<sup>6</sup> Archives départementales de la Charente-Maritime (ADCM), D 10, lettre du 7 juillet 1781.

<sup>7</sup> Site cité note 3.

<sup>8</sup> Angélique Marguerite Le Boursier du Coudray, *Abrégé de l'art des accouchemens*, Saintes, chez Pierre Toussaints, 1769, p.VI.

<sup>9</sup> Elle conseille d'acheter en même temps une machine servant de matrice afin de pouvoir réaliser les réparations sur le mannequin de démonstration : « les parties se déformant ou se déchirant, la machine dont se servent les démonstrateurs n'est plus d'aucun usage parce qu'on manque de moyen pour les remplacer » (ADCM, D 10, lettre du 25 mai 1781).

l'enfant et contribuant à montrer la dynamique de l'accouchement »<sup>10</sup>. A la machine fonctionnant « à sec » s'adjoint une autre qui « est faite pour démontrer l'effet des liquides. On se sert d'une vessie remplie d'eau chaude savonneuse pour le percement des eaux ; on se sert aussi d'une liqueur rougie pour démontrer les vidanges ou pertes ». Des numéros sur les « fantômes » renvoient à une liste imprimée indiquant le nom des éléments anatomiques<sup>11</sup>.

Très maniable, le « fantôme » mis au point par Mme du Coudray constitue une grande avancée. « Aujourd'hui encore, le demi-tronc de simulation d'accouchement, descendant direct du mannequin de Madame du Coudray, trouve naturellement sa place en salle de cours »<sup>12</sup>. Un très intéressant ouvrage consacré par le musée de Rouen à cet objet croise les précieuses contributions d'une conservatrice, d'un obstétricien, d'un radiologue, d'une restauratrice et d'une sage-femme. On y trouvera la reproduction des diverses pièces, ainsi que sur le site de l'éditeur Points de vue ou sur le site Joconde du ministère de la Culture<sup>13</sup>.

Mme du Coudray accompagne cet ensemble de démonstration, de l'ouvrage qu'elle a publié sous le titre *Abrégé de l'art des accouchemens*. Nous en connaissons six éditions françaises (Paris, 1759, 1777<sup>14</sup>, 1785 ; Abbeville, 1759<sup>15</sup> ; Saintes, 1769<sup>16</sup> ; Chalons-sur-Marne, 1773) et une flamande (Ypres, 1775). A partir de la seconde édition, l'*Abrégé* comporte des planches afin de rappeler les démonstrations, à l'intention notamment des élèves ne sachant pas lire ; Mme du Coudray les « fait enluminer, pour que les différentes couleurs donnassent plus de clarté dans les objets ». Elle enrichit par ailleurs le texte afin que des « personnes plus intelligentes » que les sages-femmes de la campagne puissent également en tirer profit. Le livre est remis aux élèves du cours d'accouchement.

Ce cours dure deux mois. A l'issue, Mme du Coudray délivre un certificat de capacité visé par l'intendant, auquel on joint si cela est nécessaire un brevet d'exercice permettant à ces femmes de pratiquer leur profession. Afin de susciter des vocations, le suivi de la formation donne droit, du moins tant que la sage-femme exerce, à l'exemption de la corvée personnelle pour le mari ou, dans le cas des veuves, pour le fils. Les frais du séjour en ville sont normalement pris en charge, à l'invitation de l'intendant, par les seigneurs, les communautés ou les paroisses qui envoient une femme se former.

En dépit de la protection royale et de l'activisme des intendants à travers le pays pour la faire venir dans leur circonscription, Mme du Coudray est loin d'avoir été accueillie à bras ouverts partout. La principale résistance est venue de certaines communautés de chirurgiens qui voyaient dans l'intrusion de la sage-femme parisienne une remise en cause de leurs compétences et de leurs prérogatives ; ils ont également souvent récusé la méthode pédagogique basée sur la pratique. La Rochelle, on va le voir, n'a pas été en reste en matière de mauvaise volonté. Pourtant, rappelle Mme du Coudray, « tout amour-

---

<sup>10</sup> [http://www.medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/du\\_coudray.htm](http://www.medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/du_coudray.htm) (consulté le 5 octobre 2013).

<sup>11</sup> Voir un exemplaire de cette liste aux ADCM, D 10.

<sup>12</sup> Site cité note 3.

<sup>13</sup>

[http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/joconde\\_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD\\_98=AUTR&VALUE\\_98=DU\\_COUDRAY\\_Ang%E9lique\\_Marguerite\\_&DOM=All&REL\\_SPECIFIC=3](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/joconde_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_98=AUTR&VALUE_98=DU_COUDRAY_Ang%E9lique_Marguerite_&DOM=All&REL_SPECIFIC=3) (consulté le 5 octobre 2013).

<sup>14</sup> Edition consultable à la médiathèque Michel-Crépeau de La Rochelle.

<sup>15</sup> Consultable en ligne sur la bibliothèque numérique Medic@ (consulté le 5 octobre 2013).

<sup>16</sup> Consultable à la médiathèque Michel-Crépeau de La Rochelle et en ligne sur la bibliothèque numérique Medic@ (consulté le 5 octobre 2013).

propre doit céder lorsqu'il s'agit de la conservation d'un enfant »<sup>17</sup>. En revanche, à Tours, par exemple, 62 élèves ont suivi, début 1779, le cours dispensé par elle au sein même du collège de chirurgie<sup>18</sup>.

Le succès et les protections dont bénéficiait la sage-femme ne pouvaient manquer de susciter jalousies et « contradictions ». En 1764, le secrétaire d'Etat Bertin lui écrit : « il ne serait pas possible, ni même juste, que vous fissiez la guerre à vos dépens ; il est assez que vous donniez votre temps et vos peines et on doit vous en savoir bien bon gré »<sup>19</sup>.

Les documents conservés font apparaître trois périodes dans les relations entre la généralité de La Rochelle et Mme du Coudray :

- en 1765-1766, invitée par l'intendant Le Peletier de Morfontaine, elle assure un cours à La Rochelle, puis à Rochefort et semble-t-il également à Saintes,
- en 1776, l'intendant Meulan d'Ablois échoue, face à la résistance rochelaise, dans son projet de la faire revenir en Aunis,
- en 1781, suite à l'implication du sieur Favre, chirurgien à Saint-Jean d'Angély, Meulan d'Ablois reprend espoir dans la mise en place, dans les principales villes de la généralité, de cours d'accouchement utilisant la méthode de Mme du Coudray.

Une brochure imprimée en 1777 sous le titre *Lettre d'un citoyen, amateur du bien public, à M\*\*\*, pour servir de défense à la mission de la dame du Coudray, qui forme des sages-femmes par tout le royaume de la part du Roi, attaquée dans un écrit public, etc.*<sup>20</sup>, reproduit divers textes favorables à l'accoucheuse<sup>21</sup>, parmi lesquels une lettre de M. Saint-Paul, chirurgien-major du régiment Royal-Etranger, Cavalerie, qui témoigne de l'activité de Mme du Coudray à Niort en 1765. En garnison dans cette ville où l'intendant de la généralité de Poitiers, M. de Blossac, avait fixé la résidence de la maîtresse-sage-femme, M. Saint-Paul atteste des « admirables cours d'accouchements que cette divine femme démontre si sublimement » : « tout le monde exaltait les talents sublimes de cette femme, l'enthousiasme était général ». Il a toutefois voulu suivre dans la durée les résultats de cet enseignement : « pendant les trois ans que le régiment y a été en quartier, je me suis attaché à connaître tous les accouchements qu'elles [les élèves] faisaient ». Il est ainsi amené à constater les bons résultats du cours. Basé plus tard en Lorraine, il suit lui-même les cours de Mme du Coudray et note que « ses vastes connaissances tiennent du prodige ».

La proximité de Niort favorise le projet de l'intendant de La Rochelle, Le Peletier de Morfontaine, soutenu par le contrôleur général, de faire profiter sa circonscription des talents de la sage-femme. Toutefois, il souhaite que, comme dans les autres provinces du royaume, les villes financent le logement de Mme du Coudray et de sa suite constituée de quatre personnes. Il écrit donc, le 4 septembre 1765, au maire et aux échevins de La Rochelle afin qu'ils prévoient cet hébergement, en leur précisant que la sage-femme

---

<sup>17</sup> *Abrégé...*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>18</sup> Voir sur le site des Archives départementales d'Indre-et-Loire un intéressant dossier (avec reproductions de documents) sur l'action de Mme du Coudray en Touraine :

<http://archives.cg37.fr/Actualite.php?theme=3&idactualite=39> (consulté le 5 octobre 2013).

<sup>19</sup> Courrier reproduit dans la *Lettre d'un citoyen, amateur du bien public, à M\*\*\*, pour servir de défense à la mission de la dame du Coudray...*, s.l., 1777.

<sup>20</sup> ADCM, D 10.

<sup>21</sup> L'auteur de la *Lettre d'un citoyen* veut mettre Mme du Coudray « à l'abri de tous soupçons de charlatanisme ».

arrivera le 10 du mois<sup>22</sup>. Mais le corps de ville réuni avec les notables rochelais, arguant du flou du projet et des ressources limitées de la cité, envoie une réponse dilatoire dont on peut penser, avec Pascal Even, qu'elle a été inspirée par la communauté des chirurgiens, dont le premier d'entre eux, Philibert Charault, fait du reste partie des édiles<sup>23</sup>.

Dans ces conditions, le succès du cours dispensé à La Rochelle par Mme du Coudray à l'automne 1765 restera limité. En 1776, le corps de ville écrira : « la dame La Coudraye (...) vint déjà ici il y a environ 10 à 11 ans sous les auspices de M. Le Peletier. Le corps de ville n'y prit aucun intérêt. Elle y resta plusieurs mois, s'appliqua à instruire quelques femmes de campagne dont les succès firent peu de sensation »<sup>24</sup>. La sage-femme en garda elle-même un mauvais souvenir puisqu'elle écrit en 1781 à l'intendant Meulan d'Ablois : « Je fis en soixante six votre généralité, j'eus le désagrément de n'y pas produire autant de bien que le gouvernement a toujours désiré que je fisse. Je ne trouvai point de chirurgiens zélés à continuer le bien que j'apportais, qui ne fut que bien momentané »<sup>25</sup>.

La suite de son parcours en Aunis fut toutefois plus fructueuse, du moins sur le moment. A Rochefort en effet, le corps de ville ne rechigne pas à payer son logement après que, le 26 janvier 1766, le nouvel intendant Dupleix lui a annoncé que « Mme du Coudray vient de partir de La Rochelle pour se rendre à Rochefort »<sup>26</sup>. Le 10 avril, à la fin de son cours, la « démonstratrice royale dans l'art des accouchements » donne « publiquement (...), dans l'hôtel de ville, des démonstrations sensibles des différents accouchements, à la satisfaction de l'assemblée où assistaient les différentes personnes de considération, les médecins, chirurgiens et apothicaires de la ville »<sup>27</sup>. Les chirurgiens de Rochefort lui en savent gré et établissent un certificat témoignant de leur satisfaction, reproduit dans la *Lettre d'un citoyen* déjà évoquée.

Copie du certificat de MM. les chirurgiens de Rochefort<sup>28</sup>

Nous soussignés, chirurgiens ordinaires de la Marine et maîtres en chirurgie de la ville de Rochefort, certifions avoir fait, ainsi que nos élèves, un cours d'accouchement sous Madame du Coudray, maîtresse sage-femme de Paris, brevetée du Roi pour démontrer, dans toute la France, l'art des accouchements ; lequel cours lui a été demandé, à notre sollicitation, par le chirurgien-major du port et autorisé du consentement de M. l'intendant.

Nous avons d'abord pris connaissance des accouchements simples et compliqués, ensuite la manière de faire l'extraction des enfants par le secours des instruments dans les vices de conformation des os du bassin ; comme aussi de faire l'opération césarienne, et aux enfants la ponction appelée paracentèse, et la ponction à la tête dans l'hydrocéphale.

Madame du Coudray a accompagné toutes ces opérations des liqueurs, tant de pertes de sang que celle des eaux. Elle nous a savamment détaillé les signes qui conduisent aux connaissances des grossesses et des fausses couches et nous a fait voir toutes les

<sup>22</sup> Archives municipales de La Rochelle (AMLR), GG 762.

<sup>23</sup> AMLR, BB 17.

<sup>24</sup> AMLR, GG 762.

<sup>25</sup> ADCM, D 10, lettre du 19 février 1781.

<sup>26</sup> AMR, n° 732.

<sup>27</sup> AMR, n° 710.

<sup>28</sup> *Lettre d'un citoyen...*, p. 8.

infirmités des femmes jusqu'au cancer de la matrice, le tout si bien figuré qu'on ne peut pas mieux imiter la nature.

Ce qui nous a parfaitement convaincus qu'elle mérite à juste titre les éloges brillants que lui attire partout sa grande réputation. En foi de quoi nous lui avons donné le présent certificat comme un témoignage authentique de notre reconnaissance.

A Rochefort, ce trentième avril 1766.

Signés : Thibault du Mellier, Tardif, Bomgardene, Vivier l'aîné, Chapparre, Mention, Chaudon, Perrets, Clénot et Arnoux.

Mme du Coudray ayant « proposé de laisser à Rochefort deux des machines dont elle se sert pour ses démonstrations, savoir l'une pour servir journallement à un chirurgien choisi et chargé par la ville de faire les démonstrations aux élèves pour leur instruction, et l'autre pour y avoir recours et servir de modèle dans le cas où cette première se trouverait manquer pour le service journalier, lesquelles machines ladite dame du Coudray a dit être du prix de 900 livres », le corps de ville joint aux notables rochefortais décide, le 11 avril, de faire cette acquisition<sup>29</sup>. La machine a-t-elle effectivement servi après le départ de la sage-femme ? La documentation disponible ne le dit pas. L'amertume exprimée en 1781 par Mme du Coudray laisserait penser que ce ne fut pas le cas, ou du moins pas durablement.

En tout cas, un courrier de Lasalle, prieur de Jonzac, adressé à la sage-femme le 29 juin 1766, laisse penser qu'après Rochefort elle a donné un cours à Saintes, conformément au projet de l'intendant : « je prends la liberté de vous recommander mes deux paroissiennes, qui se sont rendues assidues jusqu'ici à vos leçons et qui le seront jusqu'à ce que vous les trouviez suffisamment instruites »<sup>30</sup>.

Au vu de nos sources, il faut ensuite attendre dix ans pour qu'un autre intendant de La Rochelle, Meulan d'Ablois, relance, avec beaucoup de cœur à l'ouvrage, le projet de former les sages-femmes des campagnes<sup>31</sup>. « Je suis assez heureux, écrit-il le 1<sup>er</sup> août 1776 aux villes de la généralité, pour avoir été à portée d'approfondir les succès qu'a eus dans différentes généralités la méthode de la dame du Coudray, maîtresse-sage-femme de Paris, et pour m'être assuré par l'expérience des autres de la simplicité de sa méthode et du peu de frais qu'il en coûte pour faire des élèves. Elle voyage aux frais du gouvernement et il n'en coûte dans les lieux où elle établit ses cours que son logement, le feu et la lumière qui lui sont fournis par les villes ».

L'intendant souhaite d'abord vérifier la faisabilité du projet : « Comme les cours que fait la dame du Coudray sont de 70 ou 80 personnes et qu'il serait inutile de la faire venir pour un plus petit nombre, je désirerais, avant que de la demander, de m'assurer qu'elle pourra faire au moins un cours complet à La Rochelle et un pareil à Saintes et s'il arrivait, comme il y a tout lieu de l'espérer, que le désir de l'instruction pour un objet aussi intéressant enflammât les esprits au point de présenter un nombre plus considérable d'élèves, elle pourrait faire dans la généralité un plus grand nombre de cours ». Il faudra

<sup>29</sup> AMR, n° 710.

<sup>30</sup> *Lettre d'un citoyen*, p. 18-19.

<sup>31</sup> Notons toutefois l'impression de l'*Abrégé de l'art des accouchemens* en 1769 à Saintes, l'une des trois villes de province à avoir publié l'ouvrage. Les circonstances de ce tirage nous demeurent inconnues, mais le fait n'est sans doute pas anodin et peut révéler l'intérêt fort d'une personne ou d'un groupe pour le sujet.

aussi, pour pérenniser le bénéfice de la venue de la sage-femme, trouver « à Saintes et à La Rochelle un chirurgien intelligent et animé du désir du bien public, qui sera en état, au moyen d'un cours qu'il suivra et d'une machine qui lui sera fournie par chacune de ces deux villes, de faire annuellement un cours pareil à ceux de Mme du Coudray ». Comme celle-ci est alors en Bretagne, l'intendant indique qu'il lui sera facile de la faire venir<sup>32</sup>.

A la différence de l'année 1765, la réponse du corps de ville rochelais est cette fois-ci très claire. Nous savons du reste qu'elle a été directement inspirée par le lieutenant du premier chirurgien du Roi, autrement dit le premier des chirurgiens locaux, Philibert Charault, à qui le maire a demandé ses observations en vue de faire réponse à l'intendant. Le 23 août 1776, après avoir rappelé le peu de succès de la venue de Mme du Coudray en 1765, le corps de ville informe l'intendant que les chirurgiens rochelais sont tout à fait en capacité d'assurer les cours souhaités puisqu'« ils enseignent publiquement depuis plusieurs années non seulement les accouchements, mais encore toutes les autres parties de la chirurgie » ; ils pourraient donc « se charger d'instruire les femmes de campagne ». Ainsi, à la fois, on économisera de l'argent et on reconnaîtra et encouragera le corps des chirurgiens<sup>33</sup>.

Cette réponse ne peut satisfaire Meulan d'Ablois qui sait bien que de tels cours, « selon les règles de l'art », ne peuvent atteindre le but poursuivi : instruire des personnes qui seraient vite rebutées et dépassées par un enseignement long, théorique et de trop haut niveau pour elles. Quelque peu découragé après plusieurs années d'efforts, il est proche de renoncer à son objectif lorsqu'une bonne nouvelle lui arrive de Saint-Jean d'Angély : au début de 1779, le procureur du Roi Bonnegens du Breuil décide d'y instituer un cours d'accouchement et sollicite pour ce faire la communauté des chirurgiens du lieu. C'est le chirurgien Favre<sup>34</sup> qui se charge de cet enseignement et « instruit dans l'espace de trois mois quatre femmes de la campagne qui en plusieurs circonstances ont fait preuve des progrès qu'elles avaient fait. Le cours fini, le sieur Favre présenta ses élèves à la communauté de chirurgie qui les examina et les reçut gratuitement sages-femmes jurées »<sup>35</sup>.

Il n'est toutefois pas facile de susciter des candidatures d'élèves et l'intendant est sollicité pour accorder - ce qu'il fait - l'exemption de la corvée personnelle pour les maris ou les fils des sages-femmes. Meulan d'Ablois écrit aussi aux curés pour les inciter à adresser au cours une femme de leur paroisse.

L'intendant est sceptique sur l'efficacité du cours de Favre mais a choisi de laisser faire et voir venir. Effectivement, de lui-même, Favre réalise que seule la méthode de Mme du Coudray peut se révéler efficace : « la théorie et les préceptes paraissent insuffisants au sieur Favre pour faire parvenir ces femmes au degré d'instruction où il les voudrait conduire. Les exemples et la pratique lui paraissent plus propres à produire des effets certains ». En décembre 1780, il sollicite donc de l'intendant de recevoir un « fantôme », et aussi une gratification étant donné le temps que lui prend cet enseignement et le fait que sa propre activité d'accoucheur est peu lucrative en raison de « l'habitude de se servir de femmes, la préférence que leur sexe leur donne dans ces moments, du moins dans nos provinces ».

---

<sup>32</sup> AMLR, GG 762.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> Parfois orthographié « Fabre ».

<sup>35</sup> ADCM, D 10.



Meulan jubile : « comme il ne demandait rien, je consentis à le laisser faire, n'espérant pas tirer un grand fruit de ses cours ; il s'aperçut lui-même au bout d'un an que la théorie et la démonstration d'une machine imparfaite étaient insuffisantes pour l'instruction de ces accoucheuses et me demanda de lui-même une machine de Mme du Coudray. J'en fus enchanté ».

En écrivant à Necker, directeur général des finances, le 2 janvier 1781, Meulan d'Ablois lui trace un historique de son action : « je ne cesse de m'en occuper depuis quatre ans et j'ai rencontré des difficultés sans nombre : dans plusieurs endroits, mauvaise volonté de la part des sujets, dans d'autres - et c'est le plus général - les chirurgiens ne veulent pas se mettre à la portée des femmes qui entreprennent cet état, exigent d'elles des études longues et au-dessus de leurs forces et dédaignent de se servir des moyens simples et faciles dont le succès est reconnu ». Il n'a pu jusque-là déterminer aucun chirurgien à se servir du « fantôme » et le sieur Favre est le premier à en faire la demande. Necker approuve son action et lui précise que la dame du Coudray réside actuellement « au château d'Alfort près Charenton »<sup>36</sup>.

A la commande par l'intendant de « la machine qu'elle a inventée pour la démonstration de cet art », la sage-femme répond le 19 février 1781 : « je ne puis dans l'instant satisfaire au désir que vous avez d'avoir un phantôme parce que je n'en tiens jamais de faits. L'ouvrage en est si considérable que je ne puis vous la promettre au plus tôt que dans six semaines d'ici ». Elle est retenue à Alfort pour un enseignement aux élèves de l'école vétérinaire, mais propose de se rendre ensuite à Saint-Jean d'Angély donner un cours ; l'intendant « ordonnerait » à des chirurgiens de divers endroits de venir y assister à « la dernière quinzaine qui est des plus intéressantes pour apprendre le mécanisme et l'usage des machines ». Elle insiste sur le fait qu'« il faut que les machines que je laisse entre les mains des chirurgiens servent à renouveler tous les ans des leçons aux femmes de la campagne et que ces leçons soient données dans le temps où les femmes ne sont point occupées à la culture des terres ».

Meulan se voit toutefois obligé de décliner l'offre : il craint en effet qu'un second voyage de Mme du Coudray n'ait pas plus de succès que le premier, puisqu'il n'a encore pu trouver que le chirurgien Favre qui accepte de se servir du fantôme pour les démonstrations...

Meulan souhaite toujours repartir à l'assaut de la forteresse rochelaise, « mais il fallait attendre que l'occasion se présentât d'elle-même comme à Saint-Jean d'Angély. Il m'est venu de Paris dans le mois de mars une sage-femme, habile élève de l'Hôtel-Dieu, que j'ai fait recevoir à La Rochelle. Elle m'a dit connaître la machine de Mme du Coudray et m'a proposé de se charger de l'établissement des cours suivant la méthode de Mme du Coudray. J'en parlai au lieutenant des chirurgiens de La Rochelle qui m'offrit de s'en charger lui-même. Il est bien cruel de voir que la jalousie de ces messieurs a plus fait que l'amour de l'humanité et que tous les efforts que je faisais depuis cinq ans pour les déterminer ».

Il envoie donc au nouveau lieutenant du premier chirurgien, Toutant-Beauregard, un fantôme et le livre de Mme du Coudray : « faites-moi le plaisir de lire plusieurs fois son

---

<sup>36</sup> *Ibid.*

livre avec attention, de vous familiariser avec la manoeuvre de ses machines ». Lui donnant Favre en exemple, il le flatte et s'emploie à gommer toute susceptibilité : « comme l'amour de l'humanité vous guide ainsi que moi dans cet établissement, je ne saurais trop vous recommander de mettre tout amour-propre de côté, et sûr comme vous devez l'être que vous êtes beaucoup plus habile chirurgien que Mme du Coudray, vous ne devez vous faire aucune difficulté de la consulter sur des objets » pour lesquels elle a plus d'expérience que vous.

Meulan ne ménage certes pas ses efforts. Sa motivation est totale : « j'espère qu'avec beaucoup de soin et de patience, je parviendrai à être utile à l'humanité ». Il se rend à Alfort rencontrer la sage-femme, voit « toutes ses machines », discute beaucoup avec elle et en revient avec une opinion très positive sur la personne, qui « joint à ses talents une modestie et un amour de l'humanité au-delà de toute expression ». Dans la seule journée du 7 juillet 1781, il écrit sur le même sujet à Mme du Coudray, à Toutant-Beauregard et au successeur de Necker, Joly de Fleury. A ce dernier, il relate ses difficultés : « Presque tous [les chirurgiens] m'ont dit qu'ils en savaient plus que Mme du Coudray, qu'ils n'étaient point faits pour rien apprendre d'elle et que, si je voulais, ils feraient des cours d'accouchement mais suivant les principes de l'art. C'est inutilement qu'en flattant leur amour-propre et vantant leurs talents et les mettant au-dessus de ceux de Mme du Coudray, j'ai cherché à leur persuader qu'il fallait qu'ils oubliassent leur science pour se mettre à la portée de leurs élèves qui n'avaient ni l'intelligence, ni le temps, ni les facultés d'acquérir une instruction approfondie, qu'on ne parviendrait jamais à leur donner les connaissances anatomiques, qu'il ne fallait que leur apprendre à connaître les difficultés à l'oeil et au toucher et leur donner, par une machine sensible aux sens les plus grossiers, l'habitude et l'adresse des opérations qu'elles ont à exécuter journellement ».

Le 28 juillet 1781, Toutant-Beauregard est bien obligé de convenir que « cette machine est simple, ingénieuse et très propre à faciliter l'intelligence des cas multipliés que la pratique des accouchements présente si souvent. J'espère qu'elle me sera de la plus grande utilité pour mes démonstrations et j'en rends grâce très volontiers à son auteur ». Quant au livre, il « le trouve clair, méthodique », y trouve toutefois à redire sur quelques points mais considère que « Mme du Coudray est trop instruite pour ne pas effacer dans une prochaine édition les tâches légères qui déparent son bon ouvrage ».

L'intendant charge donc Toutant-Beauregard « de la démonstration et de la direction » d'un cours d'accouchement à La Rochelle. Il écrit aux curés d'envoyer à M. Beauregard « les femmes qui se mêlent des accouchements dans votre paroisse si vous leur supposez un commencement de connaissance ou au moins de la bonne volonté ou des dispositions ».

Le budget de fonctionnement annuel des cours d'accouchement dans les deux villes de La Rochelle et de Saint-Jean d'Angély, à raison de deux cours par an et par ville et de 24 élèves par cours, est estimé par Meulan d'Ablois à 7400 livres : gratification des démonstrateurs, frais de subsistance des élèves, exemplaires de l'*Abrégé*, lettres de maîtrise.

L'intendant écrit cette fois aux curés de toute la généralité pour solliciter leur concours. Il établit un vrai plan prospectif. Il recommande aux curés de faire savoir qu'ils ne reconnaîtront plus à l'avenir que les sages-femmes qui auront été formées. Il convient d'envoyer en priorité aux cours des femmes venant des paroisses où les sages-femmes en

exercice sont vraiment par trop incompetentes. Au fur et à mesure, les femmes qui auront été formées remplaceront les autres.

Un cours a-t-il vraiment eu lieu à La Rochelle en 1781 ? En tout cas, pendant ce temps, Favre est toujours actif. Le 4 août 1781, il adresse à l'intendant « quatorze certificats pour les femmes instruites par le cours d'accouchement que je viens de faire et qui ont été reçues maîtresses sages-femmes par la communauté des maîtres en chirurgie de cette ville, à l'exception de trois qui se trouvent pour la justice dans d'autres ressorts que celui-ci mais qui sont dans votre généralité, telles que Marie Tallon de la paroisse de Vervant, Marie Jenaud de celle de Saint-Georges de Paillé et Marie Roché de la ville de Cognac ». Il ajoute : « Vous avez eu la bonté, Monseigneur, d'accorder au fils de la sage-femme de Varaize la dispensation de la corvée, je vous prie d'accorder la même grâce à Jacques Sourisaud, fils de Madeleine Forget de la paroisse d'Antezant, qui est également veuve ». Il confirme enfin n'avoir « rien négligé pour m'approcher de ces bons principes [ceux de Mme du Coudray] tant par le raisonnement que par les manoeuvres sur sa machine ingénieuse ». Le 25 août, Meulan lui renvoie les certificats « revêtus de mon ordonnance pour l'exemption de corvée personnelle » et lui annonce qu'il quitte ses fonctions, en se disant persuadé que son successeur voudra bien, tout comme lui, soutenir le cours d'accouchement angérien.

C'est de Saintonge que vient, quelques mois plus tard, une nouvelle initiative, le curé d'Orignolles, de Charbonnel, proposant l'établissement à Montguyon d'un cours d'accouchement qu'assurerait le chirurgien Réchou (ou Réchon) au moyen d'un « mannequin garni ». Charbonnel dénonce la situation actuelle : les sages-femmes « sont réduites à une misérable routine qu'elles se sont créé elles-mêmes ». Il faut revaloriser ce métier, le mépris dans lequel on le tient écartant les femmes qui ont de bonnes dispositions. Première étape, « il serait bon de commencer ce cours avec une certaine pompe », en présence de l'intendant qui prononcerait « un discours public à son ouverture sur l'importance de cet art, sur la considération qu'il mérite ». On interdirait ensuite aux sages-femmes non formées d'exercer. Le cours serait facilité par le fait que Réchou « entend l'idiôme du pays »<sup>37</sup>.

Le successeur de Meulan d'Ablois, Gueau de Reverseaux, approuve l'idée, le 8 mars 1782, mais considère que le lieu de Montguyon ne serait pas adapté. Il reprend plutôt les vues de son prédécesseur, indique au ministre avoir « trouvé les machines et les livres d'instruction » et précise que « l'on vient de commencer depuis quelques jours un cours d'accouchement dans la ville de La Rochelle ».

A Saint-Jean d'Angély, le recrutement décline puisque le 3 septembre 1782, l'envoi de Favre à l'intendant ne concerne que « six certificats des femmes qui ont mérité le titre de sage-femme par la compagnie des maîtres en chirurgie de la ville de Saint-Jean d'Angély ». Favre espère toujours exciter « l'esprit d'émulation dans les paroisses voisines [de celles des sages-femmes formées], ce qui produira les meilleurs effets en sauvant une foule de victimes immolées par l'ignorance ».

Ainsi se sont mis en place, après formation par une pédagogie adaptée, l'examen et la réception de sages-femmes des campagnes par la communauté des chirurgiens de Saint-Jean d'Angély. Nous manquons d'informations sur le contenu et le succès du cours

---

<sup>37</sup> *Ibid.*

tardivement instauré à La Rochelle. On mesure combien la volonté politique d'organiser une formation systématique de ces femmes a buté sur des résistances locales, sur l'inertie et la force des habitudes et aussi sur le manque de moyens pour financer le séjour en ville pendant la durée des cours. Le volontarisme des intendants, l'implication et le dévouement d'un Favre, n'ont selon toute apparence pas suffi à produire localement un effet étendu et durable.